

Ville de Monthey
Urbanisme, Bâtiments & Constructions
Hôtel-de-Ville 2 / Cp 512 / 1870 Monthey 1
T. 024 475 76 02
ubc@monthey.ch / www.monthey.ch

Insertion dans :
Bulletin officiel No 51 du 21.12.2018
Piliers du 21.12.2018
au 21.01.2019

Monthey, le 18 décembre 2018

N/réf. EC/gp

MISES A L'ENQUETE PUBLIQUE

La Commune de Monthey soumet à l'enquête publique, durant un délai de trente jours, les demandes suivantes :

- Requérant : M. Vassilios Ziogas, Chemin du Bois-Noir 15, 1890 St-Maurice.
Situation : parcelle No 965, folio 13, au lieu-dit « Rasse », située en zone R7, habitation collective B, secteur archéologique, du règlement communal des constructions et des zones; propriété de la CPCV Caisse de Pension de la Construction du Valais; coordonnées : 2'562'938/1'122'582. Dossier déposé le 7 décembre 2018.
Objet : changement d'affectation d'une boulangerie en snack – boulangerie – Tea-room.
- Requérante : Banque Cantonale du Valais – Service des Immeubles, Place des Cèdres 8, 1950 Sion.
Situation : parcelle No 6137, folio 23, au lieu-dit « Boeuferrant », située en zone A1, industrie et artisanat, du règlement communal des constructions et des zones; propriété de la PPE Centre Energétique du Chablais; coordonnées : 2'562'907/1'124'971. Dossier déposé le 30 novembre 2018.
Objet : installation de deux enseignes lumineuses « Banque Cantonale du Valais » et d'une enseigne lumineuse « Le Galta », en façades du bâtiment existant.
- Requérante : Editions Le Nouvelliste SA, Rue de l'Industrie 13, 1950 Sion.
Situation : parcelle No 6254, folio 32, au lieu-dit « Noyeraya », située en zone A1, industrie et artisanat, du règlement communal des constructions et des zones; propriété de la requérante; coordonnées : 2'563'185/1'121'700. Dossier déposé le 17 décembre 2018.
Objet : pose d'une enseigne lumineuse en façade Nord du bâtiment existant.

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans auprès du service « Urbanisme, Bâtiments & Constructions » pendant les heures d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 09h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00.

Les observations et les oppositions, dûment motivées, devront être adressées, par écrit, par pli recommandé, au conseil municipal dans un délai expirant le

lundi 21 janvier 2019 18.00 heures